



2016-04-036-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS procuration à M. GONZALES
Mme FAURE procuration à M. ROBLES
M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3

2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



**2016-04-036-DEEJ - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique enfance jeunesse et plus précisément de son Projet Éducatif Territorial, la commune de Tarnos s'appuie sur un partenaire financier incontournable, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx.

Dans ce cadre, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé le 20 décembre 2014 pour la période portant sur les années 2014 à 2017.

Ce contrat définit les financements attribués chaque année par la CAF à l'effet de financer les services mis en œuvre sur le territoire de la commune sur la base d'objectifs définis en commun. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il concerne aussi bien des actions menées par les services municipaux (crèches, jeunesse et sports) que par les partenaires associatifs (Association pour le Centre de Loisirs, Association d'aide familiale et sociale, Trait d'Union).

En raison de modification du règlement de la CAF, l'organisme demande à la commune de signer un avenant au contrat signé le 20 décembre 2014, qui vise à

- Prolonger sur les années 2015 et 2016 l'aide accordée en 2014 sur le poste de coordination jeunesse pour les années 2015 et 2016, pour un montant de 25 291,10 € pour 2015 et 23 395,81 € pour 2016, soit 48 686,91 € supplémentaires au total pour la période couverte par le CEJ,
- Augmenter la prestation liée à l'activité de l'Association Trait d'Union de 3 201,34 € par an jusqu'à l'issue du contrat (2015-2016-2017), soit 9 604,02 € supplémentaires au total pour la période couverte par le CEJ .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet d'avenant,

DÉLIBÈRE

APPROUVE l'avenant au Contrat Enfance-Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays-Basque et du Seignanx représentée par Madame Chantal Rémy, Directrice par interim,



AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 19 avril 2016
Le Maire

